

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE



ENQUETE PUBLIQUE

Du 11 avril au 12 mai 2023

Objet de l'enquête

Modification du télésiège de DOUCE et
extension du réseau neige

Présentée par

SPL Domaines skiables des Saisies

Commune de Hauteluce

CONCLUSIONS MOTIVEES

Commissaire Enquêteur

M. André Fournier

RAPPEL

Sur la demande présentée par le Maire de la commune de Hauteluce, enregistrée le 24 février 2023 le Président du tribunal administratif de Grenoble, par décision n° E23000036/38 du 08/03/2023, m'a désigné en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la construction du télésiège TSD6 Douce et l'extension du réseau neige de culture sur le domaine skiable des Saisies.

Soumis à évaluation environnementale aux vus des articles : R.420-1 à R.421-29 du code de l'urbanisme et R122-2 du code de l'environnement le projet a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exécution de travaux (DAET) avec réalisation d'une étude d'impact. Il a également été soumis à enquête publique conformément aux articles L et R 123-1 et suivants du code de l'environnement.

La SPL DOMAINES SKIABLES DES SAISIES, gestionnaire des domaines skiables alpin et nordique de la station a pour projet de remplacer l'actuel télésiège à pinces fixes 4 places dénommé par la suite TSF4 Douce par un nouveau télésiège débrayable 6 places dénommé par la suite TSD6 Douce.

Ce choix raisonné s'inscrit également dans une logique de développement durable au lieu d'une solution alternative qui aurait consisté à remplacer le TSF4 Grattary par un nouveau télésiège débrayable plus impactant sur l'environnement.

Il sera enfin noté que, du point de vue de l'exploitant, l'installation dans la Combe de Douce de deux appareils en lieu et place d'un seul regroupant aujourd'hui le TSF4 Grattary et le TSF4 Douce, permettra de réduire les conséquences liées au risque de panne prolongée que peuvent connaître les remontées mécaniques. Aujourd'hui, ce type de panne générerait une forte accumulation de skieurs dans le fond de la Combe de Douce, sans possibilité d'évacuation par une autre remontée mécanique, obligeant alors l'exploitant à mobiliser en urgence du personnel et des modes d'évacuation alternatifs contraignants et peu adaptés à une évacuation de masse (ex : recours à des motoneiges et/ou des dameuses).

L'ENQUETE

Le projet et son étude d'impact ont mis en évidence plusieurs enjeux environnementaux sur la zone d'étude et ses abords proches :

- le paysage caractéristique de la Combe de Douce
- l'agriculture (alpages)
- l'hydrographie (mares, cours d'eau)
- l'eau potable (captage officieux de Plan Dernier)
- la ressource en eau utilisée pour la production de neige de culture
- la biodiversité (pelouses d'altitude, zones humides, espèces végétales et animales protégées et/ou menacées d'extinction)
- diverses activités humaines en lien avec la fréquentation estivale comme hivernale de la Combe de Douce (ski, randonnée, VTT...).

Dans un deuxième temps, les incidences attendues du projet sur les enjeux environnementaux identifiés précédemment ont été évaluées. Cette analyse a permis de mettre en évidence des incidences potentiellement significatives sur l'environnement pour lesquelles plusieurs mesures visant à les éviter ou les réduire ont été prescrites (adaptation du calendrier de travaux, adaptation du tracé du réseau neige, mise en défens durant les travaux de zones écologiques sensibles, adaptation des modelés de terrassement).

Cette démarche a permis de réduire à un niveau non significatif les incidences attendues du projet sur l'agriculture (pour partie), l'hydrographie, l'eau potable, la ressource en eau (pour la production de neige de culture), la biodiversité et les activités humaines.

Une seule incidence significative du projet n'a pas pu être évitée ni réduite à un niveau non significatif pour l'enjeu « agriculture », donnant lieu à la prescription de plusieurs mesures compensatoires spécifiques élaborées en accord avec les exploitants agricoles concernés.

En conclusion, la démarche d'évaluation environnementale mise en œuvre dans le cadre de l'étude d'impact a permis l'élaboration d'un projet d'aménagement bien intégré.

Les différentes mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ont bien été évaluées. Soulignées par l'Autorité Environnementale, ces mesures ont fait l'objet de sa part de plusieurs questions pour lesquelles le porteur de projet a apporté des réponses précises et argumentées.

Il est à noter qu'un travail de fond a été réalisé en amont du projet, permettant ainsi d'identifier les points importants sur l'impact environnemental et humain du dossier.

CONCLUSIONS

Comme évoqué dans le rapport d'enquête :

- ✓ Le dossier d'excellente facture, complet et technique mais de compréhension aisée apportait un éclairage de qualité sur ses interactions vis-à-vis de l'environnement
- ✓ Le projet de construction du télésiège TSD6 Douce et de l'extension du réseau neige de culture a suivi les recommandations des différentes Lois, textes, schémas et plans règlementant l'environnement, l'urbanisme et le tourisme
- ✓ L'ensemble des pièces constitutives étaient facilement accessibles par le public
- ✓ Le porteur de projet a répondu aux diverses attentes des autorités environnementales et des questions soulevées au cours de l'enquête

De plus le commissaire enquêteur note :

- ✓ Le projet conduit à établir un équilibre entre les espaces destinés aux activités touristiques, les espaces agricoles et naturels
- ✓ Une attention particulière a été donnée à la préservation des espaces naturels et agricoles, de l'environnement et des paysages (prise en compte des continuités écologiques, des zones humides, des espaces naturels, des infrastructures agricoles)
- ✓ Les observations reçues au cours de l'enquête ne remettent pas en question les objectifs du projet dans son ensemble
- ✓ Au final, la réalisation de ce projet contribuera par la modernisation de ses infrastructures et leur diversification à améliorer la sécurité des skieurs et à pérenniser un espace naturel riche au niveau environnemental.

En conséquence, je formule un AVIS FAVORABLE au projet construction du télésiège TSD6 Douce et l'extension du réseau neige de culture sur le domaine skiable des Saisies (commune de Hauteluce - Savoie).

Fait à Porte-de-Savoie le 09 juin 2023

Le commissaire enquêteur

André Fournier

